croissance externe, fusions et acquisitions - participations financières

ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITE

La Société ORIUM (Le Candidat) envisage d'acquérir une partie des titres de propriété de « société nom de code AERO » (la Société) dont les propriétaires ont mandaté le Cabinet JSC Consultants SAS (les Consultants) pour organiser cette transaction.

Le Candidat a manifesté son intérêt pour cette opération auprès des Consultants, qui euxmêmes ont transmis l'expression de cet intérêt aux propriétaires de la Société. Ces derniers ont accepté d'étudier avec le Candidat les conditions auxquelles la transaction en question pourrait être envisagée entre eux.

Au cours de réunions passées et futures entre le Candidat, les Consultants, et la Société, des informations (Information) sur la Société et son activité seront transmises et analysées.

Compte tenu des dommages potentiels que pourrait subir la Société si tout ou partie de l'Information était divulguée à un/des tiers, le Candidat s'engage par la présente à considérer cette Information, qu'il a reçue et qu'il recevra, comme <u>strictement confidentielle</u>.

En conséquence :

- 1, le Candidat s'engage:
 - à ne divulguer à aucun tiers cette Information, sauf
 - à demander aux Consultants et recevoir autorisation écrite de ces derniers de partager cette Information avec des tiers si cela s'avérait absolument nécessaire pour la progression du dossier. Le candidat s'engagera alors à faire contre-signer le présent accord par les Tiers autorisés afin qu'ils s'engagent eux-mêmes à en respecter les termes.
- 2, le Candidat est conscient qu'il aurait à indemniser la Société et ses Propriétaires de tous dommages, pertes ou endettement résultant de la divulgation de tout ou partie de l'Information dont il serait reconnu responsable par la juridiction compétente et pour laquelle il n'aurait pas reçu d'autorisation des Consultants ou de la Société.
- 3, le Candidat s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires afin que le personnel dont il est responsable et qui pourrait avoir accès à l'Information :
 - soit lui aussi tenu par les mêmes obligations que lui-même. A cet effet, le Candidat fera signer le présent accord aux membres du personnel susceptibles d'avoir accès à l'Information.
 - soit conscient des conséquences que pourrait entraîner la violation du présent accord.
- 4, Le Candidat s'engage à ne contacter aucun membre du personnel de la Société, aucun fournisseur, aucun client, et de manière générale aucun tiers lui-même en contact avec la

- Vol

Société, que ce soit à titre professionnel ou autre, dans l'optique de discuter de tout aspect relatif à la Société.

- 5, Le Candidat s'engage à ne pas recruter ou tenter de recruter, directement ou indirectement, un seul membre du personnel de la Société, à moins que ce dernier ne réponde directement à une offre d'emploi publique.
- 6, le présent engagement n'est pas applicable à l'Information publique d'une part et à l'Information pour laquelle le Candidat pourrait apporter la preuve qu'elle était légalement entre ses mains avant la signature du présent accord d'autre part.
- 7, le présent accord aura une durée de 24 mois à compter de la date de signature du présent document.
- 8, à réception du présent document, signé par le Candidat et son Personnel, les Consultants communiqueront au Candidat le nom de la « société nom de code AERO » et lui feront parvenir un Memorandum de Présentation.

Date: 7 juin 2012

Pour le Candidat :

Nom: Guy Van Der Mensbrugghe

Poste: Président

Signature:

Nom :Béatrice Vivier

Poste: Directrice d'investissement

Signature:

Nom : Alexis Alfonsi

Poste : Chargé d'affaires

Signature:

N° TVA : FR2148315535400010